

15ème législature

Question N° : 28166	De Mme Valérie Boyer (Les Républicains - Bouches-du-Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > Pénurie de masques pour le personnel soignant	Analyse > Pénurie de masques pour le personnel soignant.
Question publiée au JO le : 07/04/2020 Réponse publiée au JO le : 28/07/2020 page : 5158 Date de changement d'attribution : 07/07/2020		

Texte de la question

Mme Valérie Boyer attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les conditions de travail du personnel de santé en France et le manque de protections comme les masques. Alors que le Président de la République a annoncé le lundi 16 mars 2020 que la France était « en guerre » contre le covid-19, force est de constater que, depuis le début de l'épidémie, le personnel soignant est envoyé au front sans armes et sans protections. Les médecins le répètent chaque jour, cette pandémie qui s'abat sur le monde et sur la France démontre l'impréparation du pays à faire face à une catastrophe d'une telle ampleur en termes d'équipements. Médecins, personnel hospitalier, médecins de ville et de campagne, infirmiers, pharmaciens sont en première ligne et se battent avec courage et abnégation au quotidien pour endiguer l'épidémie et soigner les Français. Cependant, faute de moyens suffisants, ils ne sont pas protégés pour affronter la déferlante de malades. Plus que jamais, ils sont exposés au virus, et exposent également, malgré eux, leurs proches. Le mardi 31 mars 2020, un médecin hospitalier de Metz est décédé des suites du covid-19. Il s'agit du sixième médecin victime du virus depuis le début de l'épidémie. En contact permanent avec les malades, et sans les protections nécessaires, de nombreux médecins ont contracté le virus. À titre d'exemple, l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP) a annoncé le 31 mars 2020 que le nombre de professionnels de l'AP-HP contaminés depuis le début de l'épidémie s'élevait à 1 200 personnes « avec une proportion importante de médecins, proche de 40 % ». Pour pallier ce manque de protections et de matériel, collectivités territoriales et grandes entreprises se mobilisent. À titre d'exemple, Decathlon a récemment retiré ses masques de plongée emblématiques pour les offrir aux soignants en pénurie de masques. Le 28 mars 2020, l'exécutif a annoncé la commande d'un milliard de masques et la mise en place d'un pont aérien depuis la Chine pour les acheminer et faire face à la pénurie. Une commande qui rappelle la dépendance de la France en matière de matériel médical. Pourtant, elle dispose de ressources humaines et industrielles importantes. Le Président de la République a également promis une « indépendance pleine et entière » de la France d'ici la fin de l'année. Mais les besoins de masques et de protections sont immédiats et urgents afin de protéger celles et ceux qui affrontent le covid-19. Prévoir et se préparer, c'est indispensable et nécessaire. Aussi, il faut mener pleinement cette guerre mais en limitant au maximum le risque pour les personnes les plus exposées. À quelques jours du très redouté pic de l'épidémie, le personnel médical hospitalier et la médecine de ville ont plus que jamais besoin de ces protections. Aussi, elle aimerait savoir quelle est la ligne stratégique et logistique du Gouvernement en matière de matériels et de moyens de protection pour le personnel soignant.

Texte de la réponse

L'épidémie de Covid-19 a conduit à une tension mondiale sur la production de masques. Depuis février, plusieurs opérations nationales d'approvisionnement (relance de la production nationale, réquisitions, importations) ont par conséquent été réalisées afin de répondre, dans un premier temps, aux besoins des établissements de santé de référence, puis à ceux de tous les professionnels de santé et des professionnels intervenant à domicile. Le 16 mars 2020, le ministre des solidarités et de la santé a annoncé la mise en place d'une stratégie de gestion et d'utilisation des masques de protection. Cette stratégie a pour but d'approvisionner en priorité les professionnels de santé amenés à prendre en charge des patients Covid-19 en ville, à l'hôpital et dans les structures médico-sociales accueillant des personnes fragiles, ainsi que les services d'aide à domicile, pour garantir la continuité de l'accompagnement à domicile des personnes les plus fragiles. En parallèle, tous les efforts sont entrepris pour augmenter la capacité de production nationale à plus de 10 millions de masques sanitaires par semaine, en complément de la multiplication des commandes à l'étranger et de l'accélération des livraisons. Dans la semaine du 14 au 19 avril 2020, 81 millions de masques ont été importés et 8 millions produits sur le territoire national, pour une consommation hebdomadaire de 45 millions de masques. Depuis le 21 mars, les masques sont distribués à hauteur de 18 masques par semaine et par professionnel pour les médecins et infirmiers de ville, dont des masques FFP2 dans le strict respect des indications. A partir du 11 mai, pour les médecins, les infirmiers libéraux et les étudiants qu'ils accueillent, la dotation sera de 24 masques par semaine et par personne. En sus de la dotation ci-dessus, les médecins se verront délivrer une boîte de 50 masques chirurgicaux par semaine à destination des patients auxquels ils prescrivent un test de dépistage du SARS-CoV-2.